



SM d'étude et d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents (SMAAA) (Siren : 200016277)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Changy
Arrondissement	Charolles
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/04/2008
Date d'effet	09/04/2008

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Daniel BERAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie
Numéro et libellé dans la voie	le Bourg
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71120 CHANGY
Téléphone	
Fax	
Courriel	smaaa_71@yahoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	32 726
Densité moyenne	35,18

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
71	CC de Marcigny (247100639)	CC
71	CC du Canton de Semur en Brionnais (247103864)	CC
71	CC La Clayette Chauffailles en Brionnais (200070548)	CC
71	CC Le Grand Charolais (200071884)	CC
71	CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (200071645)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p><i>Le Syndicat a pour objet d'exercer pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI ainsi que d'assurer la gestion équilibrée et l'aménagement cohérent des milieux aquatiques (rivières et des milieux associés) sur le bassin versant hydrographique de l'Arconce. Les compétences du syndicat se traduisent par des missions de coordination, d'animation, d'études, de travaux et de maîtrise d'ouvrage ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage axées sur les thématiques suivantes définies par 4 alinéas (1°, 2°, 5° et 8°) de l'article L.211-7 du code de l'environnement :</i></p> <p><i>1° L'aménagement cohérent du bassin hydrographique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>? Mettre en ?uvre des actions de gestion équilibrée.</i> <i>? Assurer la coordination, la gestion et le suivi de procédures ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.</i> <i>? Réaliser des études de gestion globale des milieux aquatiques.</i> <i>? Suivre la qualité des eaux, du lit, des berges et de la ripisylve (végétation en bord de cours d'eau).</i> <i>2° L'entretien et l'aménagement de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Arconce :</i> <i>? Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des berges, de la ripisylve ainsi que du lit de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Arconce.</i> <i>? Favoriser la continuité écologique.</i> <i>5° Mettre en ?uvre des actions de sensibilisation et de protection des milieux aquatiques d'intérêt patrimonial et/ou fonctionnel.</i> <i>8° Intervenir sur des parcelles du domaine public ou privé représentant un intérêt patrimonial en lien avec le milieu aquatique.</i> <i>La défense contre les inondations :</i> <i>? Mener des actions coordonnées pour favoriser la prévention, l'écoulement de l'eau et limiter l'impact des crues.</i> <i>La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides ainsi que des formations riveraines boisées :</i> <i>? Mettre en ?uvre une protection des zones humides du bassin versant en réalisant des plans de gestion et en définissant les modalités de gestion pour favoriser au mieux leur fonction hydrologique.</i> <i>? Assurer la préservation et la gestion durable des zones humides d'intérêt général du bassin versant.</i> <i>Intervenir sur ou acquérir en accord avec le propriétaire, des terrains remarquables afin de les protéger durablement.</i> <i>? si opportun, ouvrir ces milieux humides au public pour le sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques d'intérêt patrimonial et/ou fonctionnel.</i> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)